



## Aides du pôle Humanités et Territoires Intégrés

### **Pour les colloques et manifestations scientifiques (*formulaire AAP*)**

Pour des colloques ou journées d'étude interdisciplinaires coorganisés par au moins deux laboratoires du pôle, une demande de financement peut être faite au pôle. La demande est soumise au Conseil Consultatif de pôle.

Les montants maximum pouvant être alloués par le pôle sont de :

- 800 € pour un colloque de 2 journées ou plus
- 500 € pour une journée d'étude.

### **Pour les doctorant.e.s**

Une aide peut être accordée par le pôle pour un déplacement de recherche, une seule fois pour la durée de la thèse.

Le montant maximal est de 400€ sous condition d'un financement d'un montant équivalent par le laboratoire. Le/la doctorant-e doit transmettre sa demande à la direction du pôle en justifiant ce déplacement par rapport à l'avancement de sa thèse. Il/elle devra aussi transmettre, à l'appui de sa demande, une confirmation de soutien financier de son laboratoire.

### **Commandes d'ouvrages**

Des commandes d'ouvrages (hors manuels qui doivent être demandés à la BULCO) peuvent être adressées au pôle dans la limite des crédits disponibles.

Attention ces ouvrages doivent être catalogués et cotés avant d'être empruntés ce qui nécessite un délai.

Les demandes doivent être adressées à [catherine.roche@univ-littoral.fr](mailto:catherine.roche@univ-littoral.fr) et [catherine.wadoux@univ-littoral.fr](mailto:catherine.wadoux@univ-littoral.fr)